

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour l'ensemble des filières

Séance du 27 juin 2024

Convocation du 21 juin 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt et un juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Philippe Tastes par M. Francis Brunelle,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sakina Bohu par Mme Isabelle Drancy,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
M. Hugues Ossart par Mme Nadine Lacroix

Etait absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 27 juin 2024

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour l'ensemble des filières

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 17 juin 2024,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans l'ensemble des filières,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby)

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement et aux évolutions de carrière des agents, pour effet à compter du 1^{er} juillet 2024 :

Dans la filière administrative :

- créer 2 postes sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- créer 2 postes sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- créer 3 postes sur le grade d'attaché principal
- créer 1 poste sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- créer 1 poste sur le grade de rédacteur
- créer 1 poste sur le grade d'adjoint administratif
- supprimer 2 postes sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- supprimer 2 postes sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- supprimer 1 poste sur le grade d'adjoint administratif
- supprimer 2 postes sur le grade d'attaché
- supprimer 1 poste sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Dans la filière technique :

- créer 2 postes sur le grade d'adjoint technique
- créer 1 poste sur le grade d'agent de maîtrise principal
- créer 1 poste sur le grade d'agent de maîtrise
- créer 3 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- créer 1 poste sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- supprimer 5 postes sur le grade d'adjoint technique
- supprimer 1 poste sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- supprimer 1 poste sur le grade d'agent de maîtrise
- supprimer 1 poste sur le grade de technicien

Dans la filière police municipale :

- créer 2 postes sur le grade de brigadier-chef principal
- supprimer 2 postes sur le grade de gardien-brigadier

Dans la filière animation :

- créer 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- créer 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- supprimer 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- supprimer 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation

Dans la filière médico-sociale :

- créer 1 poste sur le grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
- créer 1 poste sur le grade d'infirmier en soins généraux hors classe
- créer 1 poste sur le grade de puéricultrice hors classe
- supprimer 1 poste sur le grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
- supprimer 1 poste sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- supprimer 1 poste sur le grade de puéricultrice hors classe

Dans la filière sociale :

- créer 2 postes sur le grade d'agent social
- créer 1 poste sur le grade d'agent social principal de 1^{ère} classe
- supprimer 1 poste sur le grade d'agent social principal de 2^{ème} classe

Dans la filière sportive :

- créer 0,80 poste sur le grade d'éducateur des APS

ADOPTE le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2024 tel que présenté en annexe 1 de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



Milijje Lant

le secrétaire de séance

[Signature]